

Extrait d'acte de naissance

Rente viagère à titre gratuit

Définition de glossaire

Mis à jour le 19 juillet 2016 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Revenu périodique versé sans contrepartie jusqu'au décès du bénéficiaire. Par exemple, rente consentie par un parent à un enfant

- Code civil : articles 1968 à 1976 - Article 1969



**Mairie
de Nargis**

1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr